

RETRAITES

**Tout savoir
sur le plan
gouvernemental
et pourquoi
il doit être retiré**

FO
la force syndicale
www.force-ouvriere.fr

Le dossier complet de la contre-réforme

**L'appel à faire grève
et à manifester**

le 7 septembre

Tout savoir sur le plan gouvernemental

1 - Le report de l'âge de la retraite touche-t-il tout le monde?

Oui

De 60 à 62 ans

Le projet gouvernemental prévoit que l'âge légal auquel il est possible de prendre sa retraite passera de 60 à 62 ans en 2018. Ce relèvement se ferait à raison de quatre mois par an selon l'année de naissance. Concrètement, les salariés nés après le 1^{er} juillet 1951 devront travailler 4 mois de plus, ceux nés en 1952 8 mois de plus et ainsi de suite jusqu'à ceux nés après le 1^{er} janvier 1956, qui devront travailler jusqu'à 62 ans quel que soit le nombre de trimestres cotisés. Ainsi, les salariés qui ont commencé à travailler à 18 ou 19 ans et qui, une fois atteint 60 ans, ont cotisé suffisamment de trimestres pour prendre leur retraite à taux plein, seront obligés de travailler deux ans de plus et auront cotisé 42, voire 43 ans.

De 65 à 67 ans

Le gouvernement veut également reporter de 65 à 67 ans l'âge auquel il est possible de partir à taux plein (sans décote), indépendamment du nombre de trimestres. Particulièrement injuste, cette disposition pénalisera tous les salariés qui ne peuvent prendre leur retraite à 60 ans et qui sont contraints d'atteindre 65 ans car ils n'ont pas cotisé le nombre de trimestres requis. Attention, l'âge permettant au moins de bénéficier du minimum vieillesse comme du minimum garanti dans la fonction publique risque lui aussi d'être porté à 67 ans!

Précision: la majeure partie du public concerné est constituée de femmes qui ont connu une trajectoire professionnelle discontinue.

Plus généralement, tous ceux qui ont des carrières incomplètes subiront la mesure, notamment les jeunes, qui ont de plus en plus de difficultés à trouver un emploi, et les salariés qui auront connu des périodes de chômage non indemnisées (qui ne comptent pas pour le calcul des trimestres).

Deuxième précision: l'augmentation de deux ans s'appliquera à l'ensemble des régimes de retraite de base, du privé comme de la fonction publique. Les régimes spéciaux et les catégories actives de la fonction publique verront leur âge de départ en retraite retardé de deux ans à partir de 2017.



Retraites:
une réforme injuste socialement et inefficace financièrement.
Qui paiera?
Les salariés pour 85% et les riches pour seulement 15%. Et rien n'est résolu pour l'avenir.

2 - La durée de cotisation va-t-elle augmenter?

Oui

Le projet gouvernemental prévoit aussi un allongement de la durée de cotisation sur la base de la réforme Fillon de 2003. Celle-ci sera portée à 41 ans en

3 - Les femmes seront-elles plus pénalisées?

Oui

Certes, les mesures gouvernementales s'appliquent indistinctement aux hommes comme aux femmes. Mais certaines d'entre elles vont frapper plus durement les femmes (passage de 65 à 67 ans, augmentation de la durée de cotisation) car celles-ci sont plus souvent victimes de carrières incomplètes. À cela s'ajoutent également les discriminations dont elles sont victimes dans le monde du travail: précarité, temps partiel subi, salaires infé-

rieurs de 20% à celui des hommes à poste équivalent, etc.

Déjà, en leur temps, les réformes Balladur (1993) et Fillon (2003) avaient pénalisé les femmes, notamment en prenant comme base de calcul les 25 meilleures années. Loin de corriger les inégalités qui frappent les femmes au long de leur vie professionnelle, le plan gouvernemental vient au contraire introduire des mécanismes qui valident et aggravent ces discriminations.

4 - Les fonctionnaires seront-ils touchés comme les salariés du privé?

Oui

Pour les fonctionnaires, le plan gouvernemental constitue une attaque d'autant plus injuste qu'il prévoit à leur encontre des mesures spécifiques douloureuses. Ainsi, en plus du relèvement de l'âge et de l'augmentation de la durée de cotisation, les fonctionnaires subiront une baisse directe de leur salaire, à l'image des mesures qui se mettent en place dans de nombreux pays européens via les plans de rigueur. Cette baisse de salaire est la conséquence de l'augmentation du taux de cotisation qui passera, en dix ans, de 7,85% à 10,55%. Cette nouvelle perte de pouvoir d'achat des agents publics viendra s'ajouter aux pertes accumulées depuis une décennie.

Le projet gouvernemental prévoit aussi de supprimer le dispositif de départ anticipé sans condition d'âge pour les parents de trois enfants ayant quinze ans de service, une mesure qui bénéficiait surtout aux femmes fonctionnaires.

Enfin, les 900 000 fonctionnaires qui relèvent des catégories actives – police nationale, gardiens de prison, pompiers, douaniers... – verront également leur âge légal de départ en retraite reculer de deux ans. En clair, les agents de ces secteurs, où les conditions de travail sont particulièrement difficiles (notamment en matiè-

re d'horaires), devront rester dans leur emploi jusqu'à 52 ou 57 ans selon les cas. Même les infirmières qui relèvent de la catégorie B, la moins payée, ainsi que toutes celles qui obtiendront leur diplôme à partir de 2012, devront travailler deux ans de plus. Pour la fonction publique, l'ensemble de ces mesures spécifiques représente 4 milliards d'euros d'économies réalisées sur le dos des agents. Une nouvelle illustration du fameux «travailler plus pour gagner moins».



2012, 41 ans et un trimestre en 2013 et 41 ans et demi en 2020. Si l'allongement de la durée de cotisation concerne, par définition, tous les salariés, il impactera plus durement ceux qui ont déjà du mal à cotiser 40 ans, pour lesquels devoir cotiser 40 ans rend déjà virtuel le droit à la retraite à 60 ans. Allonger cette durée à 41,5 ans rendra, pour ces mêmes salariés, difficile la possibilité de partir à 62 ans sans décote. Les travailleurs sont ainsi soumis à une double peine.

mental et pourquoi il doit être retiré



Photos: F. Blanc

5 - La pénibilité sera-t-elle prise en compte?

Non

Lors de la réforme Fillon de 2003, le gouvernement s'était engagé à ce que la pénibilité au travail soit dorénavant prise en compte pour permettre un départ anticipé des travailleurs qui y sont le plus exposés.

Sept ans plus tard rien n'a changé, notamment à cause du patronat qui s'est acharné à torpiller la négociation interprofessionnelle qui y était consacrée. Le projet gouvernemental ne va guère arranger les choses puisqu'il limite le maintien du droit au départ à 60 ans pour les seuls salariés «dont l'état de santé est dégradé». Il faudra justifier d'un «taux d'incapacité égal ou supérieur à 20%, ayant donné lieu à l'attribution d'une rente pour maladie professionnelle ou pour accident du travail». Dans les faits, il s'agira de salariés qui, après une maladie professionnelle ou un accident du travail, souffrent encore de séquelles handicapantes. Par exemple, une rupture des muscles entourant l'épaule, la perte de deux phalanges ou d'un œil... Or, ces salariés sont déjà pour la plupart pris en charge au titre des dispositifs d'invalidité.

Tous les autres critères de la pénibilité (bruit, travail posté, horaires décalés, etc.) sont délibérément ignorés par le projet de réforme qui ne concernera, selon les propres chiffres du gouvernement –peu susceptible de les sous-évaluer–, que 10 000 personnes par an.

En clair on ne prend pas en compte les causes qui conduisent, à plus ou moins long terme, à fragiliser la santé des salariés et à affecter leur espérance de vie: le principe de précaution est, pour les femmes et hommes au travail, oublié!

Bref, concernant la prise en compte de la pénibilité, c'est le pire des scénarios qui est retenu par le projet de réforme.



6 - Le projet gouvernemental est-il économiquement juste?

Non

Lors de la présentation de son plan à la presse, le Ministre du travail, Éric Woerth, a lourdement insisté sur le fait que les hauts revenus, les revenus du capital et les entreprises allaient devoir contribuer au financement de notre système de retraites. Il y a néanmoins peu de chances de les voir se retrouver sur la paille. Car, dans le détail, les mesures envisagées relèvent plus de la poudre aux yeux que de la justice sociale.

A été abandonnée l'idée de créer une tranche supplémentaire d'impôts pour les plus hauts revenus, mesure qui aurait pourtant permis d'allier efficacité et équité fiscale. En échange, le projet gouvernemental se contente d'augmenter de seulement 1% la tranche la plus élevée d'impôt sur le revenu, ce qui ne rapportera que 230 millions d'euros par an.

Quant aux stock-options et autres retraites chapeau dont sont friands les dirigeants des grandes entreprises, leur taxation sera symboliquement augmentée et ne dégagera que 180 millions d'euros.

Total pour la catégorie des hauts revenus... 410 millions, soit dix fois moins que les mesures spécifiques à la fonction publique.

De plus, toutes les mesures visant à faire contribuer les revenus du capital s'élèveront en tout et pour tout à 1,08 milliard d'euros.

Reste les mesures destinées aux entreprises et, notamment, l'annualisation des allègements de cotisations sociales, censée rapporter 2 milliards d'euros.

Mais même en totalisant tous les chiffres avancés par le gouvernement, on arrive péniblement à un total de 3,7 milliards d'euros par an pour ce qui est des hauts revenus, des revenus du capital et des entreprises.

Dans le même temps, le relèvement des différents âges de départ représentera plus de 18 milliards, les mesures spécifiques à la fonction publique 4 milliards, soit plus de 22 milliards d'euros ponctionnés sur les salariés. En clair, les travailleurs supporteront plus de 85% des mesures nouvelles alors que l'ensemble des entreprises et les revenus du capital s'en tireront avec moins de 15% de l'effort demandé.

Dit autrement, le projet gouvernemental prend 3,7 milliards aux riches et 22,6 milliards d'euros aux salariés.

7 - Le plan Woerth assure-t-il l'avenir des retraites?

Non

Comme pour les réformes Balladur de 1993 et Fillon de 2003, le projet gouvernemental promet qu'il remettra à l'équilibre, en 2018, les régimes de retraite. La der des ders des réformes en quelque sorte.

Mais en observant les propres chiffres fournis par le ministre Éric Woerth, il est évident que ce ne sera pas le cas.

Notamment parce que les mesures envisagées se divisent en deux types: celles qui sont par définition pérennes

et celles qui ne le sont pas. Dans la première catégorie, on trouve bien sûr la suppression de tous les acquis sociaux des salariés, du public comme du privé. Mais les mesures ciblées sur les hauts revenus, les revenus du capital et les entreprises relèvent évidemment de la seconde catégorie. Ainsi, qui peut prédire

avec certitude si la –faible– majoration de 1% de l'impôt sur le revenu pour la tranche maximale existera toujours en 2018, ou si un nouveau bouclier fiscal n'y aura pas mis un terme? Qui peut savoir précisément combien rapportera la fiscalité sur les stock-options et les retraites chapeau, à supposer que les dirigeants d'entreprise n'aient pas, d'ici là, contourné le dispositif? Bref, toutes les projections de recettes sont à prendre avec des pincettes sauf, hélas, celles qui ciblent, sous forme de restrictions, les salariés.

En fait, le plan Woerth, parce qu'il ne frappe avec certitude que les travailleurs, ne réduira qu'à moitié le déficit du système de retraite et le risque est grand de se retrouver en 2020 avec un nouveau déficit de 100 milliards d'euros.

De par ses effets massifs et rapides, le projet de réforme vise un autre objectif. Il a aussi pour but de rassurer les marchés financiers sur la capacité du gouvernement de prendre des mesures d'austérité, comme le font déjà d'autres pays occidentaux. Obsédé par le maintien de la trop célèbre note AAA décernée par les agences de notation, le gouvernement insère sa réforme des retraites dans sa politique de rigueur, ce qui lui permettra, au passage, de se rapprocher de l'engagement pris devant les instances européennes de revenir à 3% de déficit en 2013.

Là réside peut-être la réelle motivation du gouvernement et de son projet, qualifié par FO «d'injuste socialement et d'inefficace financièrement».

**62 ans... 67 ans...
41,5 années de cotisation...**

RETRAIT !

POUR FO LA RETRAITE C'EST À 60 ANS ! SANS ALLONGEMENT DE LA DURÉE DE COTISATION

FO *Une réforme injuste* la force syndicale

Le plan de «réforme» des retraites du gouvernement est connu. Répondant aux exigences des marchés financiers et des agences de notation financières, il s'inscrit dans la stricte ligne de l'austérité et de la rigueur. En clair: aux salariés de payer le coût de la crise. Cela conduit à imposer de devoir travailler demain plus longtemps... pour ceux qui ont un emploi! Recul de l'âge ouvrant droit à la retraite de 60 à 62 ans et poursuite de l'allongement de la durée de cotisation qui atteindra 41,5 ans, recul de l'âge ouvrant droit à la retraite sans décote de 65 à 67 ans. Personne n'est épargné, les jeunes, les précaires et les femmes en subiront plus durement les conséquences.

FO *Pour financer les retraites: une juste répartition des richesses* la force syndicale

FO revendique une vraie réforme sur d'autres bases: le refus du recul social et une plus juste répartition des richesses. Maintien de l'âge ouvrant droit à la retraite à 60 ans et stop à l'allongement de la durée de cotisation (40 ans, c'est déjà trop!); maintien de l'âge pour un droit sans décote à 65 ans, que de vraies mesures sur le financement peuvent permettre aisément de réaliser (par exemple, taxer les bénéfices non réinvestis rapporterait 5 Mds d'euros; augmenter de 1% les salaires, par ailleurs facteur de croissance et d'emploi, rapporterait 0,65 Md

d'euros; 1% d'une CSG réformée en taxant plus fortement le capital pourrait rapporter 11Mds d'euros...).

FO *Le retrait, préalable à une vraie réforme* la force syndicale

La manifestation FO du 15 juin a rassemblé 70 000 personnes à Paris. Aujourd'hui, toutes les organisations syndicales se sont prononcées contre le projet gouvernemental et un appel commun à des grèves et manifestations le 7 septembre a été lancé. Pour FO, face au gouvernement pour qui les principaux paramètres de l'allongement sont non négociables, il ne peut y avoir d'autre choix que d'exiger le retrait du plan gouvernemental. C'est un préalable nécessaire et c'est ce que nous réclamons.

*Une mobilisation d'ampleur est indispensable.
L'action commune doit s'organiser sur la base
de l'exigence du retrait de ce projet socialement injuste.
FO y est déterminée, sur cette base.*

Le 7 septembre

**pour un vrai droit à la retraite à 60 ans,
sans allongement de la durée de cotisation,
exigeons le retrait du plan gouvernemental.**

40 ANS, C'EST DÉJÀ TROP !